

publié le 24 juillet 2013

## Métropole du Grand Paris : quelle péréquation en Île-de-France ?

L'Assemblée nationale a adopté ce 23 juillet le projet de loi relatif à la **modernisation de l'action publique territoriale** et à l'**affirmation des métropoles**. Les députés socialistes ont ainsi concrétisé le **Grand Paris** : cette métropole englobera à terme la **capitale** et les trois **départements** de la petite couronne – Seine-Saint-Denis, Hauts-de-Seine et Val-de-Marne. Effective en 2016, celle-ci verra ses compétences élargies au logement et à l'aménagement, permettant ainsi de répondre de manière efficace et concrète aux besoins des habitants et à la réduction des inégalités tout en préservant la dynamique de chaque territoire.

En tant que député de la Seine-Saint-Denis, je prends acte également de la **création d'un fonds de péréquation entre départements de la région Ile-de-France**, mais regrette que le texte en l'état se limite à l'**édiction de son seul principe** et reporte à la prochaine loi de finances « son montant, les conditions de **prélèvement** et la **répartition** ». La mise en place effective de ce fonds est pourtant une urgence pour nos territoires : la forte croissance des **dépenses obligatoires** de solidarité (RSA, APA ou PCH...), la **baisse des recettes fiscales** issues des **droits de mutation à titre onéreux** et la conjoncture ont accentué les **disparités** entre les départements de l'Île-de-France. Le **combat** et les **efforts** des élus se poursuivront donc au cours de la prochaine loi de finances pour que ce fonds soit enfin doté d'un montant fixe supérieur à 60 millions d'euros pour que ce fond devienne un outil de l'égalité républicaine.

Constaté les **difficultés** et indiquer les remèdes ne suffit plus, il faut désormais **concrétiser** ces engagements. Cette métropole ne pourra assurer par sa seule existence toute la solidarité nécessaire à nos territoires. C'est pourquoi le sort de la MGP est et restera lié à la prochaine loi de finances.